

## L'Observatoire économique et social

### Les remboursements de soins de ville du régime agricole en léger repli au deuxième trimestre 2016

*Avec une évolution de -0,3 % en données CVS-CJO par rapport au trimestre précédent, les remboursements de soins de ville du régime agricole sont légèrement orientés à la baisse au deuxième trimestre 2016. Ce repli contenu fait suite à une croissance de +0,3 % au trimestre précédent.*

*A fin juin 2016, l'augmentation des remboursements de soins de ville sur un an glissant s'établit à +0,4 %, avec des évolutions divergentes selon les régimes : -1,3 % pour le régime des non-salariés et +2,7 % pour les salariés.*

#### Les remboursements du régime agricole représentent 5,7 % des soins de ville<sup>1</sup> tous régimes confondus

Le régime agricole protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie, y compris maternité, et accidents du travail - maladies professionnelles (ATMP), il a remboursé 1,2 milliard d'euros au deuxième trimestre 2016 pour les seuls soins de ville, soit 5,7 % des remboursements tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire<sup>2</sup>.

Les non-salariés agricoles représentent 43 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ils bénéficient de 55 % des remboursements de soins de ville du régime agricole.

La baisse tendancielle de la population non-salariée protégée en maladie se poursuit à un rythme proche de -3,5 % par an, alors que la population des salariés agricoles est dynamique depuis 2014 (+2,3 % sur un an). Ceci explique les rythmes d'évolution des dépenses différents entre les deux régimes. Ainsi, les remboursements de soins de ville des salariés agricoles augmentent de +0,1 % au deuxième trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent, tandis que ceux du régime des non-salariés sont en repli de -0,5 % (évolutions des données CVS-CJO).

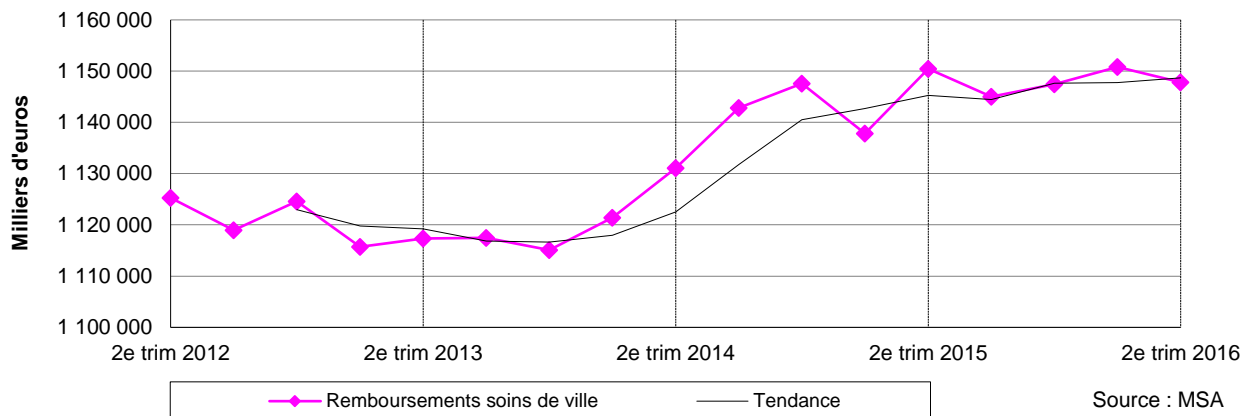
<sup>1</sup> Y compris RMT, FMT et MPA, voir rubrique « définitions »

<sup>2</sup> Hors rémunérations sur objectifs de santé publique (ROSP)

## Seul poste en hausse au deuxième trimestre : les soins d'auxiliaires médicaux

Au deuxième trimestre 2016, les remboursements de soins de ville du régime agricole enregistrent un léger repli par rapport au trimestre précédent, avec une évolution de - 0,3 % (tableau 1). Ce repli contenu fait suite à un premier trimestre 2016 en légère augmentation (+ 0,3 % - graphique 1).

Graphique 1  
MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)



Tous les postes de remboursements de soins de ville sont en repli par rapport au niveau atteint au premier trimestre 2016, à l'exception des soins délivrés par les auxiliaires médicaux. La croissance de ces remboursements (+ 1,8 %) compense la baisse des autres postes constituant les prescriptions (médicaments, dispositifs médicaux, biologie et transports). Ainsi, l'évolution de l'ensemble des prescriptions est de + 0,1 % (tableau 1). Sur la même période, les honoraires diminuent de - 0,5 %.

A fin juin 2016, la croissance des soins de ville en année complète mobile continue de ralentir, dans le prolongement des trois trimestres précédents ; elle atteint + 0,4 % après + 0,9 % fin mars (tableau 1). Cette décélération résulte des évolutions dans les deux régimes agricoles. En premier lieu, la baisse des remboursements dans le régime des non-salariés s'accroît, passant de - 0,7 % en rythme annuel à fin mars à - 1,3 % à fin juin. Parallèlement, pour le régime des salariés, l'évolution à fin juin (+ 2,7 %) est sensiblement inférieure à celle enregistrée à fin mars (+ 3,2 %).

Tableau 1  
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT  
ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>
2 <sup>e</sup> trimestre 2015	+ 2,0 %	+ 0,8 %	+ 0,7 %	+ 1,1 %	+ 1,2 %	+ 2,4 %
3 <sup>e</sup> trimestre 2015	- 0,2 %	+ 0,8 %	- 0,7 %	+ 0,6 %	- 0,5 %	+ 1,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre 2015	- 0,3 %	+ 0,9 %	+ 0,2 %	- 0,1 %	+ 0,1 %	+ 1,1 %
1 <sup>er</sup> trimestre 2016	+ 0,6 %	+ 1,6 %	+ 0,1 %	- 0,2 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %
2 <sup>e</sup> trimestre 2016	- 0,5 %	+ 1,2 %	+ 0,1 %	- 0,4 %	- 0,3 %	+ 0,4 %

<sup>(1)</sup> Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

<sup>(2)</sup> Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :

## Les honoraires privés à nouveau orientés à la baisse

Dans un contexte de maintien des effectifs du régime agricole et faisant suite à un début d'année 2016 légèrement en hausse (+ 0,6 %), les remboursements d'honoraires privés sont à nouveau orientés à la baisse avec une évolution de - 0,5 % au deuxième trimestre (tableau 1). Ce repli concerne l'ensemble des praticiens : les remboursements de soins des médecins généralistes et spécialistes diminuent respectivement de - 0,5 % et de - 0,3 % (tableau 2) ; le recul est plus marqué pour les honoraires des dentistes (- 2,7 %).

Tableau 2  
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT  
ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>
2 <sup>e</sup> trimestre 2015	+ 1,1 %	+ 0,7 %	- 0,2 %	- 2,3 %	+ 2,6 %	+ 1,6 %	+ 2,1 %	+ 1,6 %
3 <sup>e</sup> trimestre 2015	- 1,1 %	- 0,5 %	- 1,4 %	- 2,8 %	+ 0,2 %	+ 2,3 %	+ 0,1 %	+ 1,9 %
4 <sup>e</sup> trimestre 2015	- 1,0 %	- 1,0 %	- 0,2 %	- 2,3 %	- 0,2 %	+ 2,8 %	+ 0,1 %	+ 2,2 %
1 <sup>er</sup> trimestre 2016	+ 0,0 %	- 1,0 %	+ 0,0 %	- 2,3 %	+ 0,3 %	+ 3,5 %	+ 0,1 %	+ 2,8 %
2 <sup>e</sup> trimestre 2016	- 0,5 %	- 1,4 %	- 1,3 %	- 2,6 %	- 0,3 %	+ 2,6 %	- 0,4 %	+ 2,0 %

<sup>(1)</sup> Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

<sup>(2)</sup> Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

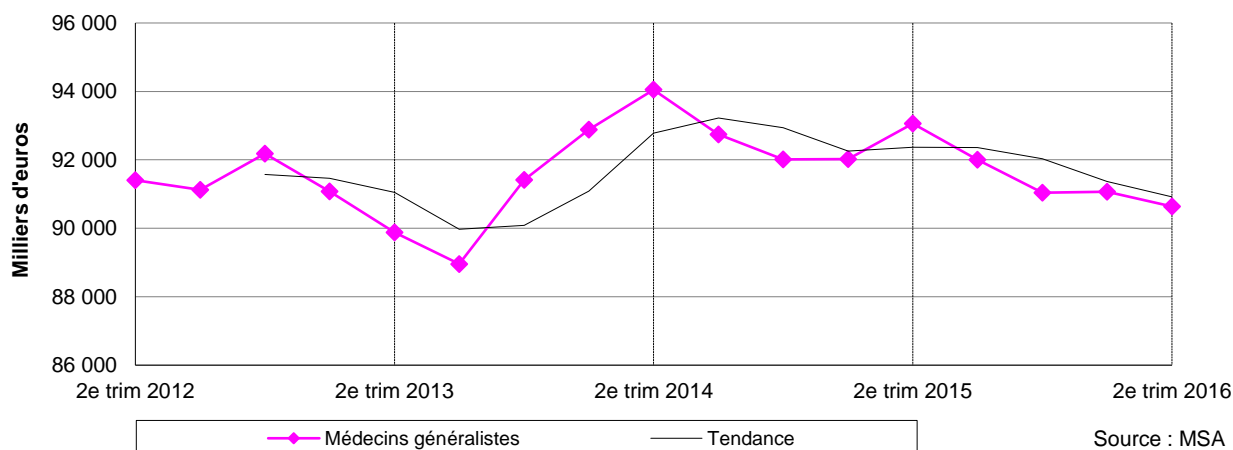
## Nouveau repli des remboursements de généralistes<sup>3</sup> après une courte stabilisation

Après un pallier au début de l'année, les remboursements de soins des médecins généralistes renouent avec leur tendance baissière au deuxième trimestre 2016 (tableau 2 et graphique 2). D'une part, le repli des remboursements du régime des non-salariés agricoles reste de même ampleur par rapport au trimestre précédent (- 0,8 % après - 0,7 %). D'autre part, les remboursements du régime des salariés sont stables sur le deuxième trimestre, après une croissance de + 1,0 % au premier.

Les divergences d'évolution des remboursements d'honoraires de généralistes en rythme annuel continuent de s'accroître entre les deux régimes. A fin juin, la baisse des remboursements concernant les non-salariés s'intensifie : - 3,5 % après - 2,9 % à fin mars. S'agissant des salariés agricoles, leur rythme de progression sur un an est remarquablement stable, à + 1,7 % à fin juin, après + 1,8 % à fin mars et + 1,6 % à fin décembre 2015.

Graphique 2

### REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

<sup>3</sup> Y compris rémunérations forfaitaires RMT, FMT et MPA, voir rubrique « définitions »

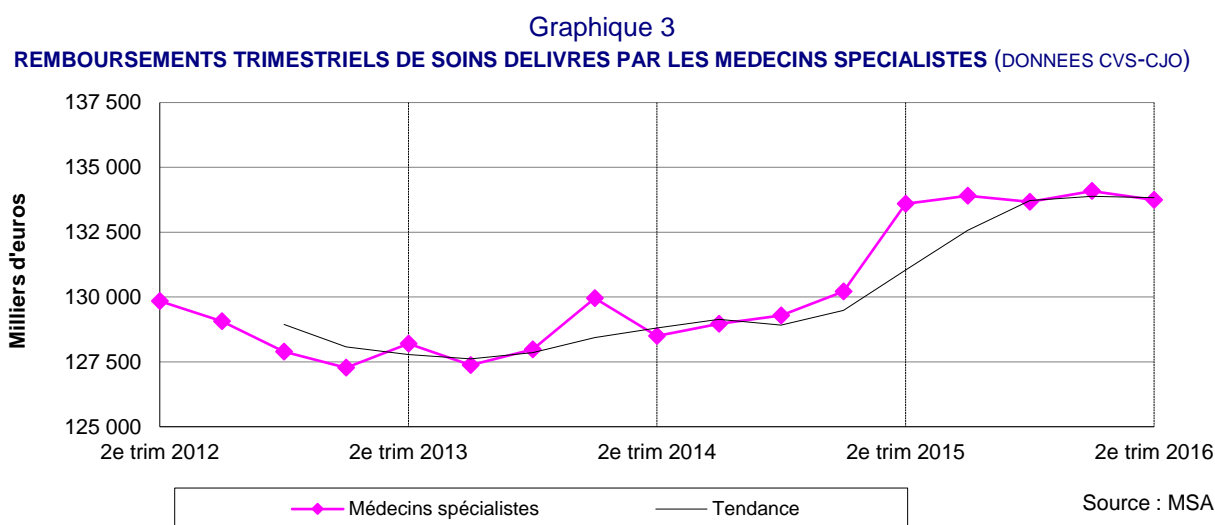
Après deux trimestres de croissance modérée, les remboursements de **consultations**, représentant 58 % des honoraires des généralistes, baissent de - 0,6 % par rapport au trimestre précédent. Ils retrouvent ainsi une évolution proche de leur rythme annuel (- 0,7 % à fin juin). Ils se décomposent en un recul de - 1,5 % au régime des non-salariés et une timide croissance de + 0,2 % pour les salariés.

Les remboursements de **visites**, soit environ un quart des montants remboursés dans les soins de généralistes, enregistrent quant à eux une moindre baisse au deuxième trimestre 2016 : - 0,2 % après - 2,4 % le trimestre précédent. Leur nette diminution sur une longue période se poursuit néanmoins : en année complète mobile à fin juin, les remboursements de visites baissent de - 7,6 %, après - 7,1 % à fin mars. Cette franche tendance à la baisse concerne les deux régimes, avec des évolutions sur les douze derniers mois de - 7,9 % pour les non-salariés et - 6,6 % pour les salariés.

### Baisse contenue des honoraires de spécialistes<sup>4</sup>

Dans la continuité de trois trimestres d'oscillations de faible amplitude, les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes enregistrent un léger repli (- 0,3 %) sur le deuxième trimestre 2016 (graphique 3). Leur croissance en année complète mobile, bien qu'en net ralentissement, demeure toutefois soutenue (+ 2,6 % après + 3,5 % à fin mars) en raison de la forte augmentation des remboursements entre le premier et deuxième trimestre 2015.

L'évolution des honoraires de spécialistes dépend principalement de la dynamique des remboursements d'actes techniques relevant de la CCAM (classification commune des actes médicaux), qui constituent les trois-quarts de l'activité. Au deuxième trimestre 2016, ces actes techniques diminuent de - 0,4 %, après trois trimestres de croissance très modérée (+ 0,1 %). Ce fléchissement est imputable au seul régime des non-salariés, où la baisse des remboursements d'actes techniques s'intensifie nettement (- 1,8 % après - 0,2 %). A contrario, pour le régime des salariés, ces remboursements s'accroissent au deuxième trimestre (+ 1,4 % après + 0,6 % le trimestre précédent).

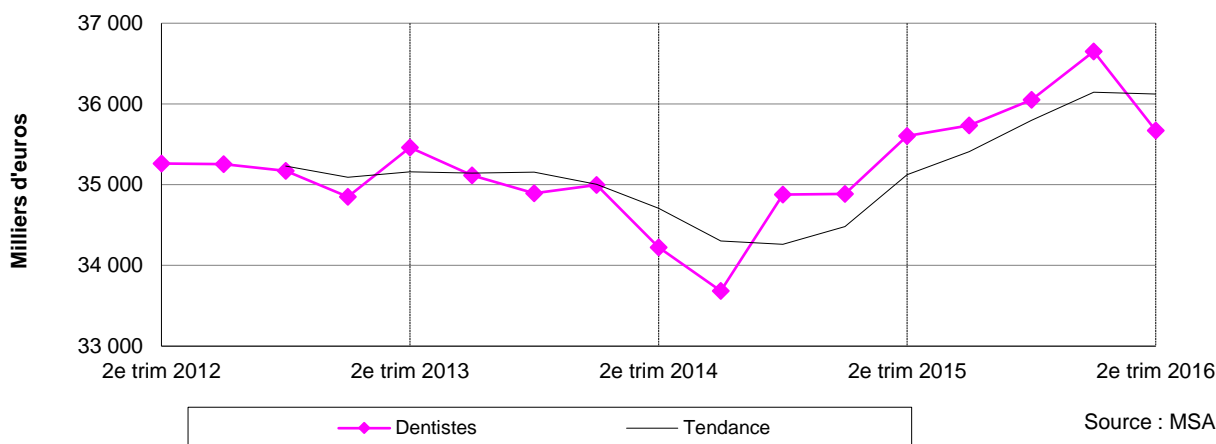


### Changement de cap pour les remboursements de soins dentaires

Après six trimestres consécutifs de hausse, les remboursements de soins délivrés par les dentistes enregistrent un repli de - 2,7 % au deuxième trimestre 2016 (graphique 4). Ce poste de dépenses avait enregistré un net décrochage aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2014, concomitant à la mise en place de la CCAM (classification commune des actes médicaux) pour l'activité bucco-dentaire, puis une progression soutenue jusqu'au début de 2016. Le rythme de croissance de ces remboursements en année complète mobile atteint + 3,6 % à fin juin.

<sup>4</sup> Y compris rémunérations forfaitaires RMT, FMT et MPA, voir rubrique « définitions »

Graphique 4  
**REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES DENTISTES (DONNEES CVS-CJO)**

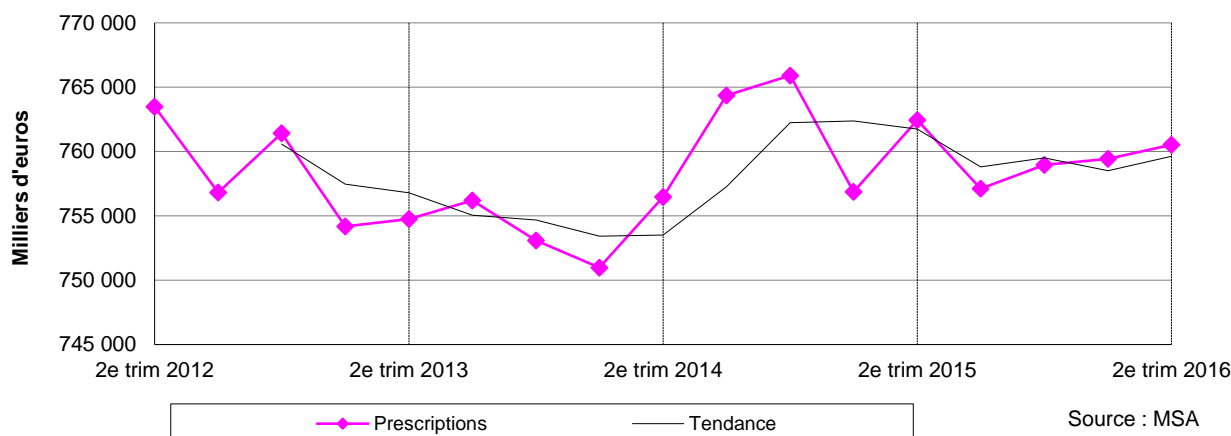


Source : MSA

### Des remboursements de prescriptions pratiquement stables

Dans la continuité des deux trimestres précédents, les remboursements de prescriptions progressent très légèrement, avec + 0,1 % au deuxième trimestre 2016 (graphique 5). En année complète mobile, leur évolution s'établit à - 0,4 %, soit une baisse légèrement plus appuyée que celle constatée à fin mars 2016 (- 0,2 %).

Graphique 5  
**REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)**



Source : MSA

Au deuxième trimestre 2016, tous les postes de dépenses constituant les prescriptions sont en baisse par rapport au trimestre précédent, à l'exception des auxiliaires médicaux, dont les remboursements de soins augmentent de + 1,8 % (tableau 3).

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 3  
**EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT  
 ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE (EN %) - DONNEES CVS-CJO**

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Médicaments		LPP		Biologie		Transport	
	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>	T/T-1 <sup>(1)</sup>	ACM <sup>(2)</sup>
2 <sup>e</sup> trim 2015	+ 2,7 %	+ 2,9 %	- 0,8 %	- 0,2 %	+ 0,3 %	+ 3,0 %	+ 2,1 %	- 2,8 %	+ 1,0 %	+ 0,8 %
3 <sup>e</sup> trim 2015	+ 0,4 %	+ 2,8 %	- 2,4 %	- 1,5 %	+ 0,8 %	+ 3,4 %	+ 1,7 %	- 2,7 %	- 0,3 %	+ 1,0 %
4 <sup>e</sup> trim 2015	- 0,2 %	+ 2,5 %	+ 0,0 %	- 2,8 %	+ 0,4 %	+ 2,6 %	+ 0,1 %	- 2,1 %	+ 2,5 %	+ 1,2 %
1 <sup>er</sup> trim 2016	- 1,1 %	+ 2,3 %	+ 0,7 %	- 3,4 %	+ 1,7 %	+ 2,6 %	+ 0,5 %	+ 0,7 %	- 1,4 %	+ 1,6 %
2 <sup>e</sup> trim 2016	+ 1,8 %	+ 1,7 %	- 0,5 %	- 3,6 %	- 0,4 %	+ 2,5 %	- 2,1 %	+ 1,0 %	- 0,2 %	+ 1,6 %

<sup>(1)</sup> Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

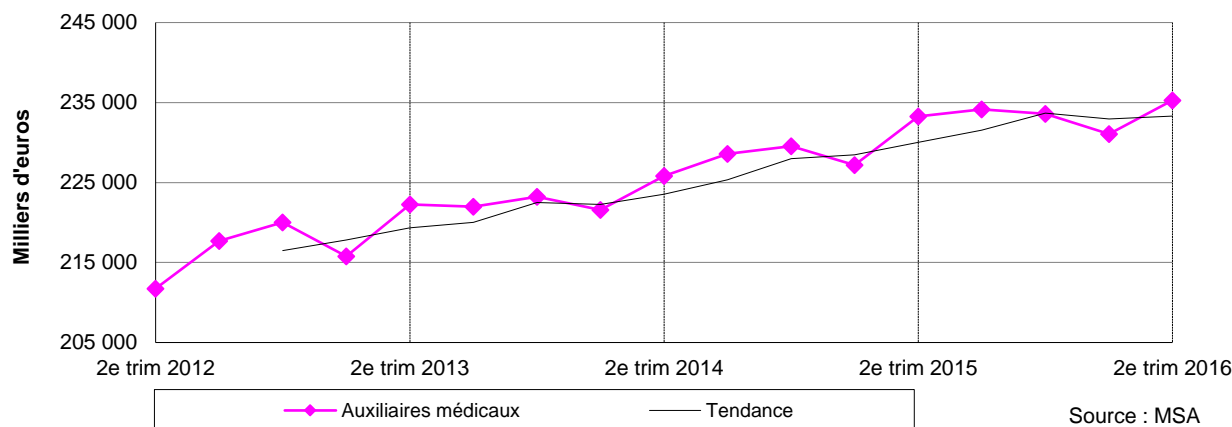
<sup>(2)</sup> Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

### Les soins d'auxiliaires médicaux en rebond

Au deuxième trimestre 2016, les remboursements de soins prodigués par les auxiliaires médicaux repartent à la hausse (+ 1,8 %), après une évolution de - 1,1 % au début de l'année (graphique 6). Cette reprise est à nuancer au regard du repli récurrent du premier trimestre. Le deuxième trimestre 2016 se situe au-dessus du quatrième trimestre 2015.

Graphique 6  
**REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)**



Source : MSA

En année complète mobile, la croissance des remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux continue de ralentir, s'élevant à + 1,7 % à fin juin 2016, après + 2,3 % à fin mars 2016 et + 2,5 % à fin décembre 2015 (tableau 3). Cette décélération provient essentiellement du régime des non-salariés agricoles, dont le rythme de croissance annuel a progressivement diminué tout au long des quatre derniers trimestres : de + 2,4 % à fin juin 2015, il passe à + 0,8 % à fin juin 2016. Les remboursements pour les salariés agricoles enregistrent pour leur part un rythme d'évolution dynamique et remarquablement constant sur les derniers trimestres (+ 3,7 % à fin juin et fin mars, + 3,6 % à fin décembre 2015).

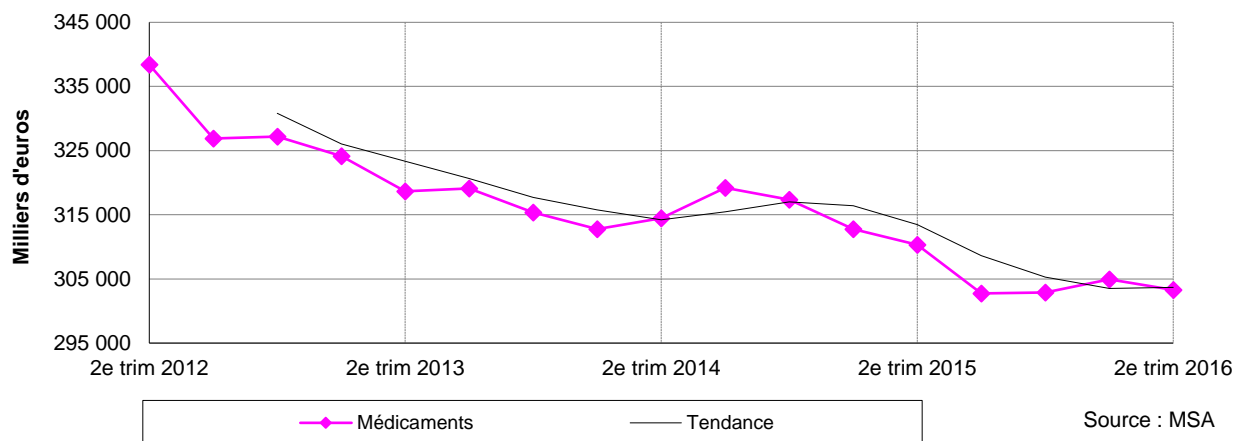
La croissance des remboursements de soins au printemps 2016 est plus prononcée s'agissant des infirmiers (+ 2,0 % entre le premier et le deuxième trimestre 2016) que des masseurs-kinésithérapeutes (+ 1,6 %). En rythme annuel, leurs progressions respectives sont légèrement inférieures et atteignent + 1,6 % et + 1,4 %.

## Médicaments : atténuation de la tendance baissière

Au deuxième trimestre 2016, les remboursements de médicaments enregistrent une baisse contenue de - 0,5 %, après une hausse de + 0,7 % au trimestre précédent (tableau 3 et graphique 7). Ce repli des prescriptions pharmaceutiques concerne les deux régimes agricoles ; il est toutefois plus marqué dans le régime des salariés (- 1,0 %) qui enregistre des évolutions oscillantes sur les derniers trimestres, que dans celui des non-salariés (- 0,2 %), dont le profil est moins heurté sur la période récente.

Le repli des remboursements de médicaments ce trimestre provient des prescriptions délivrées en ville, en diminution de - 1,0 %, tandis que la pharmacie hospitalière, bien qu'en ralentissement, continue de croître (+ 4,5 %).

Graphique 7  
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE MEDICAMENTS (DONNEES CVS-CJO)



Concernant les **médicaments de ville**, l'évolution sur les douze derniers mois s'établit à - 3,2 % à fin juin 2016. Cette orientation à la baisse sur le long terme, enregistrée d'année en année du fait des différentes mesures d'économie appliquées sur ce poste, tend cependant à s'atténuer. Ainsi, l'évolution sur un an était de - 3,6 % à fin mars 2016, après - 3,8 % à fin décembre 2015.

Cette inflexion provient essentiellement des **médicaments sans ticket modérateur (STM)** dans le régime des salariés agricoles, dont les remboursements ont repris une tendance haussière à partir de la fin de l'année 2014. Leur évolution sur un an glissant est passée de - 0,3 % à fin juin 2015 à + 1,6 % à fin juin 2016. S'agissant des médicaments STM des non-salariés, ils diminuent de - 3,5 % sur un an.

Les **médicaments avec ticket modérateur (ATM)** demeurent quant à eux nettement orientés à la baisse dans les deux régimes, avec des évolutions annuelles de - 8,8 % pour les non-salariés et - 3,2 % pour les salariés.

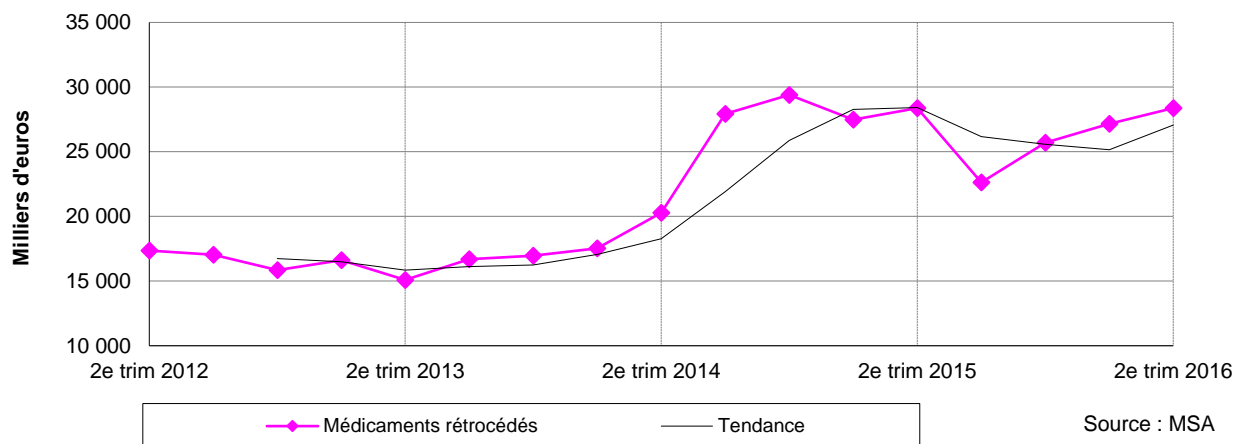
Au deuxième trimestre 2016, les remboursements de **médicaments rétrocedés** augmentent de + 4,5 % par rapport au trimestre précédent. Cette évolution, dynamique, fait cependant suite à deux trimestres de croissance particulièrement forte (+ 5,6 % après + 13,6 %), compensant le creux de liquidation du 3<sup>e</sup> trimestre 2015 (- 20,2 %) à rapprocher de la mise en place de la mesure Ecart Rétrocession Indemnisable (ERI) dans les établissements de santé (graphique 8). Ces effets de liquidation, perturbant le profil infra annuel des remboursements, ne remettent toutefois pas en cause le changement de trajectoire opéré en 2015, lié à la fin de la montée en charge des nouveaux traitements contre l'hépatite C apparus au 2<sup>e</sup> trimestre 2014.

Télécharger les données au format Excel :





Graphique 8  
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE MEDICAMENTS RETROCEDES (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

### Fléchissement confirmé des remboursements de transports

Après une année 2015 caractérisée par des remboursements oscillants mais nettement orientés à la hausse, les frais de transports de malades ont marqué le pas au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 avec une évolution de - 1,4 % (tableau 3). L'évolution du deuxième trimestre 2016 (- 0,2 %) corrobore ce changement de trajectoire, avec des montants de remboursements qui restent proches du niveau contenu du trimestre précédent. La croissance des frais de transports sur les douze derniers mois, de + 1,6 % à fin juin, est identique à celle enregistrée à fin mars.

### LPP, biologie : coup d'arrêt dans la progression

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2016, les remboursements de petits appareillages et autres dispositifs médicaux, dits « produits de la LPP », ainsi que les remboursements de biologie enregistrent un net décrochage, après quatre trimestres consécutifs de hausse. S'agissant de la **LPP**, les remboursements baissent de - 0,4 %, après + 1,7 % précédemment (tableau 3). Si ce retournement concerne les deux régimes, le creux est toutefois plus marqué pour les salariés agricoles, dont l'évolution passe de + 2,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 à - 0,9 % au deuxième. Pour les non-salariés, le taux de croissance est nul, après une progression de + 1,3 % au trimestre précédent. A contrario, concernant la **biologie**, le recul de - 2,1 % au deuxième trimestre, après une progression de + 0,5 % au premier trimestre, est d'ampleur similaire dans les deux régimes.

### Les indemnités journalières en recul pour le risque maladie comme pour le risque ATMP

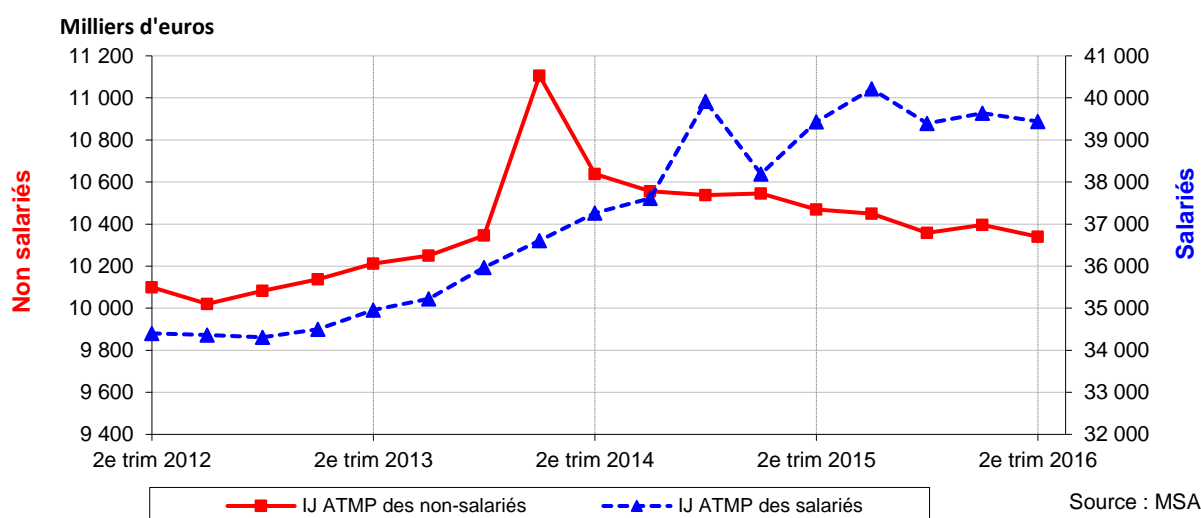
Clôturent une longue période de croissance ininterrompue, les versements d'indemnités journalières (IJ) du deuxième trimestre 2016 sont en dessous du niveau atteint au trimestre précédent, avec une baisse de - 1,0 %.

Les IJ consécutives à un accident de travail ou à une maladie professionnelle (IJ ATMP) se replient de - 0,5 % au deuxième trimestre 2016. Cette évolution est identique dans les deux régimes, après des progressions contenues au premier trimestre 2016 : + 0,4 % pour le régime des non-salariés agricoles, + 0,6 % pour les salariés (graphique 9). Les versements d'IJ ATMP dans les deux régimes agricoles oscillent autour d'une tendance nettement baissière s'agissant des non-salariés, pratiquement stable pour les salariés.

L'évolution sur un an des IJ ATMP s'élève à + 1,5 % à fin juin, sensiblement inférieure à la progression à fin mars (+ 2,6 %).



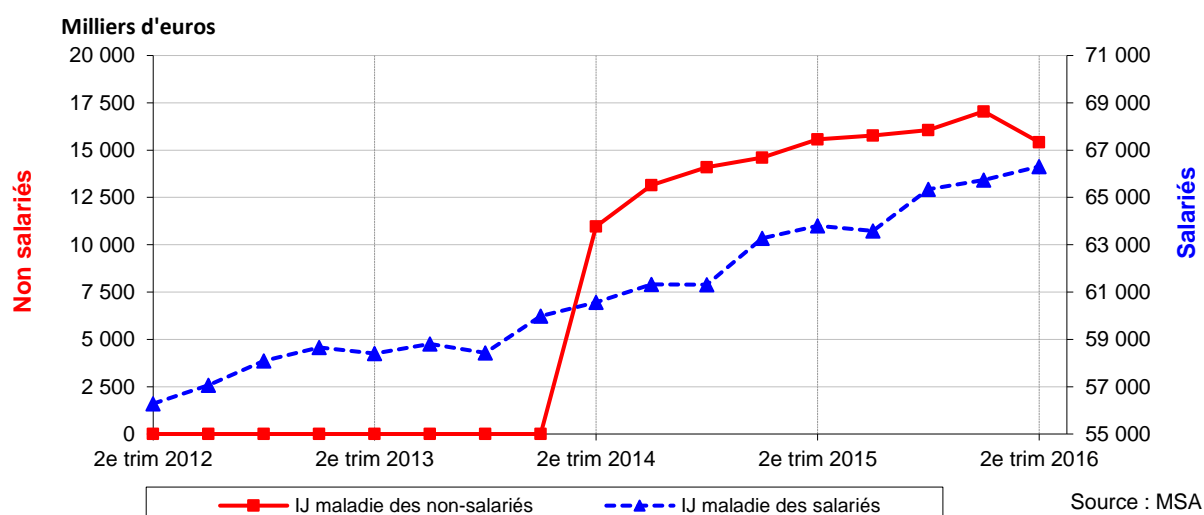
Graphique 9  
VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE ATMP PAR REGIME  
(DONNEES CVS-CJO)



Concernant les IJ maladie, le recul des versements du deuxième trimestre s'établit à - 1,3 % par rapport au trimestre précédent. Il est imputable au seul régime des non-salariés, dont les versements diminuent pour la première fois depuis la mise en place de ces prestations en 2014 (graphique 10). Les IJ maladie des salariés continuent quant à elles de progresser, à un rythme légèrement supérieur à celui du trimestre précédent (+ 0,9 % au deuxième trimestre, après + 0,6 % au premier).

L'évolution en année complète mobile reste encore affectée par de la montée en charge des versements d'IJ maladie aux non-salariés agricoles. Elle est toutefois mécaniquement en net ralentissement : + 5,9 % à fin juin, après + 7,9 % à fin mars. Pour le seul régime des salariés, l'évolution annuelle s'élève à + 4,5 % après + 4,9 % trois mois auparavant.

Graphique 10  
VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE MALADIE PAR REGIME  
(DONNEES CVS-CJO)



Télécharger les données au format Excel : 

## Champ

Les résultats présentés dans cette synthèse sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ces dernières ne prennent pas en compte les montants directement payés par la caisse centrale MSA, comme le Fonds d'intervention régional (FIR), la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, les remises conventionnelles des laboratoires pharmaceutiques...

Les indemnités journalières maternité, qui ne font pas partie de l'ONDAM, sont exclues du champ. Les indemnités journalières maladie des non-salariés, mises en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sont en revanche incluses.

## Définitions

### Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail - maladies professionnelles, retraite et famille.

### Population protégée en maladie :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

### Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris. Les rémunérations forfaitaires trimestrielles versées aux médecins sont désormais incluses : rémunération médecin traitant (RMT), forfait médecin traitant (FMT) et majoration personne âgée (MPA).
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions de médicaments (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus), appelés produits de la LPP,
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières maladie et ATMP.

### Honoraires médicaux, honoraires privés :

Les honoraires médicaux sont les remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes et spécialistes libéraux. Les honoraires privés sont constitués des honoraires médicaux, auxquels sont ajoutés ceux des dentistes libéraux.

### Rémunération médecin traitant (RMT) :

Il s'agit d'une rémunération spécifique destinée au médecin traitant de patients atteints d'affections longue durée (ALD), pour prendre en compte le travail de coordination médicale que nécessitent ces pathologies. Elle s'élève à 40 € par an et par patient en ALD, les versements sont regroupés par trimestre.

### Forfait médecin traitant (FMT) :

Il s'agit d'une rémunération destinée à valoriser le rôle du médecin traitant des patients hors ALD : suivi, coordination des soins, prévention... Mise en place à partir de la fin de l'année 2013, elle s'élève à 5 € par an et par patient, hors ALD. Les versements sont regroupés par trimestre.

### Majoration personne âgée (MPA) :

Il s'agit d'un forfait de 5 € par consultation ou visite valorisant la prise en charge des patients âgés, dont le suivi est considéré comme plus complexe. Mise en place à partir de juillet 2013, cette majoration concernait les patients âgés de 85 ans et plus ; à partir de juillet 2014, elle a été étendue aux patients de 80 ans et plus. Les versements sont regroupés par trimestre.

### Prescriptions :

Les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, les médicaments, les produits de la LPP ainsi que les frais de transport.

## Médicaments en officine, médicaments rétrocedés :

Les médicaments en officine concernent exclusivement les médicaments dispensés en pharmacie de ville, par opposition aux médicaments dits « rétrocedés » dispensés par une pharmacie hospitalière, à des patients non hospitalisés.

## Médicament avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire (AMO). Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire (AMC) peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

Ainsi, les médicaments dits « avec ticket modérateur » correspondent aux prescriptions pharmaceutiques pour lesquelles il reste un ticket modérateur à la charge du patient, avant intervention éventuelle de l'AMC. A l'inverse, pour les médicaments dits « sans ticket modérateur », l'AMO prend en charge l'intégralité du remboursement des médicaments ; soit parce que les médicaments sont considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux ; soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD), d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

## Méthodologie

### Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

### Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

## Sigles cités :

ACM : Année complète mobile

ALD : affection de longue durée

AMC : assurance maladie complémentaire

AMO : assurance maladie obligatoire

ATMP : Accidents du travail - maladies professionnelles

CCAM : classification commune des actes médicaux

CJO : Corrigé(es) des jours ouvrés

CVS : Corrigé(es) des variations saisonnières

ERI : Ecart Rétrocession Indemnisable

FIR : Fonds d'intervention régional

FMT : Forfait médecin traitant

IJ : Indemnités journalières

LPP : Liste des produits et des prestations

MPA : Majoration personnes âgées

ONDAM : objectif national des dépenses d'assurance maladie

RMT : Rémunération médecin traitant

ROSP : Rémunération sur objectifs de santé publique

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain PELC - Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations Maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Cécile PRÉVOT
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr - Mireille MEDELICE - medelice.mireille@ccmsa.msa.fr